

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°43/4.1/06-06/25

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	21

Date de la convocation : 27-05-2019

Date de l'affichage : 29-05-2019

OBJET :

**MODIFICATION TABLEAU DES
EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES**

Rapporteur : J. Soleyrol

SEANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Jean Claude BASCHIOU, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND

Absents ayant donné procuration :

S.ROUS à J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRAUJLET

Absents : C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO, Fabrice LABARUSSIAS, Stéphane PIGNAN, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET

Secrétaire de séance : V. BONVICINI

Afin de répondre aux besoins du service, il apparaît nécessaire de procéder à la suppression des emplois suivants :

- 1 attaché hors classe à TC
- 3 rédacteurs à TC
- 3 adjoints administratifs principaux de 2° classe
- 1 adjoint technique principal de 2° classe à TNC : 26h30
- 1 adjoint technique à TC
- 4 adjoints techniques à TNC : 25h
- 1 chef de police à TC
- 2 gardiens-brigadiers à TC
- 1 puéricultrice hors classe à TC
- 1 auxiliaire de puériculture principal de 2° classe à TC
- 1 adjoint d'animation à TNC : 23h
- 1 adjoint d'animation à TNC : 24h

Conformément à la réglementation, le comité technique paritaire a été saisi des suppressions d'emplois et a émis un avis favorable lors de sa séance du 23 Mai 2019.

Il est donc proposé au Conseil de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité en acceptant les suppressions proposées.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.



Le Maire,
Pierre Maumejean